



CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

PERSONNEL DE SOUTIEN

<u>DATE</u>	<u>JOUR</u>	<u>FÊTE</u>
Le 2 juillet 2018	Lundi	Confédération
Le 3 septembre 2018	Lundi	Fête du Travail
Le 8 octobre 2018	Lundi	Action de grâce
Les 24, 25, 26, 27, 28 et 31 décembre 2018 Les 1^{er}, 2 janvier 2019		Noël et Nouvel An
Le 19 et 22 avril 2019	Vendredi et lundi	Pâques
Le 20 mai 2019	Lundi	Fête nationale des Patriotes
Le 24 juin 2019	Lundi	Fête nationale des Québécois

Remarques :

- Les 3 et 4 janvier 2019 sont des jours de vacances pour les personnes salariées des secteurs de l'adaptation scolaire et des services de garde.
- Pour les personnes salariées du secteur général, les 3 et 4 janvier 2019 sont compensés selon les options suivantes, et ce, après approbation de la direction :
 1. La personne salariée utilise des heures cumulées en fonction du programme d'horaire flexible ou à défaut;
 2. Elle utilise des jours de vacances ou à défaut;
 3. Elle utilise des jours de sa banque de congés de maladie monnayables ou à défaut;
 4. Elle obtient un congé sans traitement.